



FACE AU COVID-19,

LA RÉGION SUD SE MOBILISE POUR SES ENTREPRISES

Prêt rebond

La Région Sud, avec BPI France, met en place le prêt rebond, un prêt sans garantie de 10 000 € à 300 000 €.

Ainsi, nous renforçons la trésorerie de l'entreprise localisée sur le territoire de la Région ou s'y installant, pour lui permettre, dans un contexte conjoncturel exceptionnel de résoudre ses tensions de trésorerie passagères.

Entreprises éligibles

- PME (répondant à la définition européenne)
- 12 mois d'activité minimum
- Tous secteurs d'activité, sauf exclusions (les SCI, les entreprises d'intermédiation financière, les entreprises de promotion et de locations immobilières, les entreprises agricoles ayant un CA inférieur à 750 000€)

Dépenses financées

- les besoins de trésorerie liés à la situation conjoncturelle ;
- l'augmentation du besoin en fonds de roulement ;
- les investissements immatériels : coûts de mise aux normes (environnement, sécurité), recrutement et, frais de prospection, ... ;
- les investissements corporels à faible valeur de gage : matériel conçu/réalisé par l'entreprise pour ses besoins propres, matériel informatique...

Montant

De 10 000 à 300 000 euros

Durée / amortissement

- De 7 ans
- Différé d'amortissement en capital de 2 ans

Conditions financières

Taux 0

Aucune garantie sur les actifs de la société ou de son dirigeant

Partenariat financier, systématiquement recherché à raison de 1 pour 1 :

- de concours bancaire d'une durée de 4 ans minimum.

- d'apports des actionnaires et/ou des sociétés de capital-risque
- d'apports en quasi fonds propres (Prêts Participatifs, obligations convertibles en actions).

Modalités

- Prêt soumis à la règle des minimis
- Pas de sûretés réelles et / ou personnelles
- Échéances trimestrielles avec amortissement financier du capital